Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260611-DEC2026_11-DE

DECISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N°2026-11
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau quartier rue François Charles
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2022-28

Le Maire de PLOUGASNOU,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n°2026-22 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,
Vu la décision n°2022-28 en date du 09/10/2022 relative à l'attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un nouveau quartier rue François Charles,
Considérant la nécessité de rectifier le montant TTC indiqué dans la décision n°2022-28,

DECIDE

Article 1 : De procéder à l'attribution du marché de prestations de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau quartier sur les parcelles cadastrées CH n°307 et n°313 pour un montant de 38 737,50 € HT, soit 46 485,00 € TTC avec la société SARL Onésime paysage, 39 Rue de la république, 29200 BREST.

Article 2 : D'appliquer les modalités de règlement des honoraires au fur et à mesure des situations présentées,

Article 3 : Dire que les dépenses liées à l'exécution de ce contrat seront affectées au budget annexe « Lotissement de la rue François Charles ».

Article 2 : Monsieur le Trésorier et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame La Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à PLOUGASNOU, le 11/06/2026

Le Maire,
Serge WLODARCZAK